

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 28 février 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : Mme **ALLENBACH** Bernadette, M. **DEISS** Cyrille, M. **FEIG** Gérard, Mme **GLAD** Doris, M. **HINZ** Walter, M. **HOEHLINGER** Serge, Mme **JUNG** Véronique, M. **MEYER** Alphonse, M. **WALD** Dominique, M. **WEISSEREINER** Pascal (à partir du point 7 – 20h45), Mme **WEISSGERBER** Véronique, M. **WERNERT** Christophe et M.**ZILLER** Alexandre.

Absent excusé : M. **ULLMANN** Eric.

Procuration : M. **ULLMANN** Eric à M. **MEYER** Alphonse.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- 2- Aménagement de la rue d'Uhrwiller
- 3- Acquisition de terrains boisés
- 4- Compte de gestion 2019
- 5- Affectation par anticipation des résultats 2019
- 6- Budget primitif 2020
- 7- Location d'un logement communal
- 8- Elections municipales
- 9- Divers

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 17 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Aménagement de la rue d'Uhrwiller

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que suite à la notification des marchés de travaux et à la réunion de coordination du 17 février 2020, les travaux d'aménagement de la rue d'Uhrwiller débuteront courant mars 2020 par la tranche 1. L'aide départementale de 100.000 € a été notifiée le 10 février 2020. Monsieur le Maire précise que le projet de budget 2020 intègre ces travaux et leur financement.

Le Conseil municipal prend acte des informations fournies par Monsieur le Maire.

3 - Acquisition de terrains boisés

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a proposé l'achat de la parcelle 77 de la section 12 (50,12 ares) au prix de 5.050 € (4.050 € au titre du boisement sur pied et 1.000 € au titre du terrain) à Madame RIFFEL Eliane d'Uhrwiller qui ne s'est pas encore prononcée sur cette offre (consultation de la famille en cours).

Il a aussi proposé l'achat de la parcelle 40 de la section 13 (72,22 ares) au prix de 6.850 € (5.400 € au titre du boisement sur pied et 1.450 € au titre du terrain) aux héritiers HECKEL qui ont malheureusement décliné.

Il précise que ces terrains sont limitrophes à des parcelles boisées appartenant à la Commune et que l'évaluation a été effectuée par les services de l'ONF s'occupant de la gestion de la forêt communale. Les crédits budgétaires 2020 sont suffisants.

Compte-tenu de la non réception à ce jour des accords permettant de finaliser ces achats, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point qui sera à discuter par le Conseil municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2020.

4 - Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de

recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de la balance générale des comptes ainsi que du compte de résultat et des comptes de bilan,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes (eau, assainissement et régie de la chaufferie bois),
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle pas d'observations particulières, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement et chaufferie bois) étant conformes à la comptabilité administrative de l'ordonnateur, ce que ce dernier certifie.

5 - Affectation par anticipation des résultats 2019

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, arrête les résultats budgétaires 2019 et procède à l'affectation par anticipation des résultats de fonctionnement comme suit (les résultats de la section d'investissement étant reportés systématiquement) :

<u>Budget principal</u>	
Dépenses de <u>fonctionnement</u>	512 874,12 €
Recettes de fonctionnement	504 532,51 €
Résultat de l'exercice	-8 341,61 €
Résultat reporté	96 190,32 €
Résultat global fonctionnement	87 848,71 €
Affecté comme suit en 2020	
Résultat reporté :	87 848,71 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	
Dépenses <u>d'investissement</u>	112 809,04 €
Recettes d'investissement	639 012,49 €
Résultat de l'exercice	526 203,45 €
Résultat reporté	-220 697,78 €
Résultat global investissement	305 505,67 €
Résultat total de clôture	393 354,38 €

<u>Service des eaux</u>	
Dépenses <u>d'exploitation</u>	122 963,05 €
Recettes d'exploitation	115 163,82 €
Résultat de l'exercice	-7 799,23 €
Résultat reporté	105 438,27 €
Résultat global exploitation	97 639,04 €
Affecté comme suit en 2020	
Résultat reporté :	27 964,30 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	69 674,74 €
Dépenses <u>d'investissement</u>	219 257,67 €
Recettes d'investissement	39 014,80 €
Résultat de l'exercice	-180 242,87 €
Résultat reporté	110 568,13 €
Résultat global investissement	-69 674,74 €
Résultat total de clôture	27 964,30 €

<u>Service assainissement</u>	
Dépenses <u>d'exploitation</u>	108 275,34 €
Recettes d'exploitation	68 906,12 €
Résultat de l'exercice	-39 369,22 €
Résultat reporté	165 130,58 €
Résultat global exploitation	125 761,36 €
Affecté comme suit en 2020	
Résultat reporté :	68 843,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	56 918,17 €
Dépenses <u>d'investissement</u>	21 548,81 €
Recettes d'investissement	138 380,87 €
Résultat de l'exercice	116 832,06 €
Résultat reporté	-3 450,23 €
Résultat global investissement	113 381,83 €
Résultat total de clôture	239 143,19 €

<u>Régie chaufferie bois</u>	
Dépenses <u>d'exploitation</u>	29 697,45 €
Recettes d'exploitation	20 779,30 €
Résultat de l'exercice	-8 918,15 €
Résultat reporté	29 379,12 €
Résultat global exploitation	20 460,97 €
Affecté comme suit en 2020	
Résultat reporté :	20 460,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	
Dépenses <u>d'investissement</u>	0,00 €
Recettes d'investissement	15 953,53 €
Résultat de l'exercice	15 953,53 €
Résultat reporté	4 355,98 €
Résultat global investissement	20 309,51 €
Résultat total de clôture	40 770,48 €

6 - Budget primitif 2020

Monsieur le Maire précise aux conseillers présents que le projet de budget primitif 2020 a été établi sur la base des taux d'imposition et tarifs approuvés en séance du 12 avril 2019. En effet, aucune notification des bases prévisionnelles d'imposition 2020 n'est encore parvenue en mairie mais il convient de prévoir les crédits nécessaires permettant d'honorer les engagements pris dès à présent (marchés de travaux de la rue d'Uhrwiller notamment). Il rajoute que ce budget sera aisément modifiable par le Conseil municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2020 qui possèdera aussi toute latitude pour agir, jusqu'au 30 avril 2020, sur les tarifs et taux d'imposition applicables en 2020 ; néanmoins, les engagements pris sont définitifs et ne sauraient souffrir de plus de retard dans leur exécution.

A – Budget principal 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses de Fonctionnement	611.848,71	Recettes de Fonctionnement	611.848,71
Dépenses d'Investissement	<u>1.655.205,67</u>	Recettes d'Investissement	<u>1.655.205,67</u>
	2.267.054,38		2.267.054,38

B – Budget 2020 du Service des Eaux

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	164.464,30	Recettes d'Exploitation	164.464,30
Dépenses d'Investissement	<u>145.674,74</u>	Recettes d'Investissement	<u>145.674,74</u>
	310.139,04		310.139,04

b) de fixer à 5.000 € la partie de salaire des agents communaux chargés du service des Eaux pour les travaux leur incombant (y compris la gestion administrative) au cours de l'année 2020 ; cette somme étant reversée au budget de la Commune.

C – Budget 2020 du Service Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	226.843,19	Recettes d'Exploitation	226.843,19
Dépenses d'Investissement	<u>261.000,00</u>	Recettes d'Investissement	<u>261.000,00</u>
	487.843,19		487.843,19

b) de fixer à 5.000 € la partie de salaire des agents communaux chargés du service assainissement pour les travaux leur incombant (y compris la gestion administrative) au cours de l'année 2020 ; cette somme étant reversée au budget de la Commune..

D – Budget 2020 de la Régie de chaufferie collective au bois

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité le Budget (HT) proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	46.460,97	Recettes d'Exploitation	46.460,97
Dépenses d'Investissement	<u>36.809,51</u>	Recettes d'Investissement	<u>36.809,51</u>
	83.270,48		83.270,48

7 - Location d'un logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les époux GAST Charles lui ont fait parvenir une lettre de résiliation du bail pour le logement communal qu'ils occupent au rez de chaussée du 51 Grand'Rue. Cette résiliation deviendra effective au 16 mars 2020.

Leur fils, GAST Anthony et sa compagne WENDLING Amélie ont fait acte de candidature pour occuper ce même logement à compter du 1^{er} avril 2020.

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents de donner une suite favorable à cette demande ; les nouveaux occupants ayant deux enfants en bas âge.

Le Conseil municipal, considérant que ce logement a une superficie de 86 m², qu'il est composé de 4 pièces principales (non compris la cuisine, la salle de bains et les toilettes), après délibération, à l'unanimité :

- fixe à 472,94 € le loyer à verser mensuellement par les futurs occupants de ce logement communal,
- fixe à 50 € l'avance sur charges à verser mensuellement par les futurs occupants de ce logement,
- précise que le loyer est indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL) du quatrième trimestre de l'année n-1 (base : 4^{ème} trimestre 2018 soit 129,03) et sera révisé chaque premier mai ; la première fois le 1^{er} mai 2020,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la location de ce logement et à signer un bail de location sur la base des éléments précités.

8 - Elections municipales

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que les permanences à assurer au bureau de vote des prochaines élections sont une obligation. Il invite donc chaque conseiller à lui faire part de sa disponibilité afin qu'il puisse établir le tableau de ces permanences. Il rappelle aussi que chaque candidat a le droit de désigner un assesseur titulaire et suppléant ainsi qu'un délégué. Il rajoute qu'il souhaite que ces élections se passent dans un climat serein et apaisé et que le bureau de vote ne saurait être un lieu de discussion ou d'échange d'opinions ; la neutralité s'imposant à tout membre du bureau de vote.

Le Conseil municipal procède au remplissage du tableau listant les disponibilités horaires pour les élections municipales du 15 mars 2020.

9 - Divers

Affaire SCHNEIDER Céline

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par la Perception de Niederbronn les Bains des suites à donner à un dossier de surendettement concernant Madame SCHNEIDER Céline. Le solde des dettes envers la Commune (eau et assainissement de 2013 à 2017) s'élève à 1.258,88 € (834,82 € au titre de l'eau et 424,06 € au titre de l'assainissement) et le dossier mentionne un effacement de cette dette.

Le Conseil municipal, après délibération, par 8 abstentions et 6 voix pour, ne sollicite pas une contestation de la commission de surendettement ; les crédits budgétaires 2020 étant suffisants

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Préfecture du Bas-Rhin et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 2 mars 2020.

Le Maire,
A. MEYER

Accusé de réception en préfecture 067-216705582-20200228-CMPV28022020- DE Date de télétransmission : 16/03/2020 Date de réception préfecture : 16/03/2020
